

# L'accueil de Loisirs Sans Hébergement (les mercredis)

## Public :

- Enfants de la commune âgés de **3 à 14 ans**
- Répartis en 3 tranches d'âges : 3-6 ans / 7-10 ans / 10-14 ans
- Ouvert aux enfants hors-commune dans la limite des places disponibles

## Ouvertures :

- **7h30-9h : Péricentre Matin**
- **9h-12h : Demi-journée Matin**
  - 9h-10h : Accueil échelonné / Activités libres
  - 10h-12h : Activités/Ateliers
- **12h-13h00 : Repas**
- **13h-17h : Demi-journée Après-Midi**
  - 13h-14h : Accueil échelonné / Temps calme
  - 14h-16h : Sieste / petites activités / Ateliers par tranche d'âge / Projets
  - 16h-17h : Goûter + temps-libre
- **17h-18h30 : Péricentre Soir**



## INSCRIPTIONS :

- Les inscriptions se font par périodes (de vacances à vacances) grâce au document d'inscription disponible sur le site internet de la commune ou à l'accueil du centre de loisirs.
- Des inscriptions occasionnelles peuvent être effectuées par le biais de ce même document. Elles devront être déposées dans la boîte aux lettres de la mairie **au plus tard le Lundi précédent le mercredi concerné.**
- Toute annulation devra être signalée par écrit et déposée dans la boîte aux lettres de la mairie **au plus tard le Lundi précédent le mercredi concerné.**
- Des inscriptions de dernière minute peuvent être prises en compte dans la limite des places disponibles et **uniquement sur justificatif** démontrant le caractère d'urgence.

**Attention aux jours fériés  
et aux ponts, le délai  
peut être avancé !**

**Ces points du règlement ne souffrent aucune exception. S'ils ne sont pas respectés, les conséquences seront les suivantes :**

- soit une journée complète est facturée à la famille en cas d'absence de l'enfant sans annulation préalable (même si l'enfant n'était inscrit qu'à la demi-journée)
- soit l'inscription n'est pas acceptée et l'enfant ne peut pas être accueilli le jour donné.

**Les demandes d'inscription ou d'annulation faites par téléphone ou par e-mail ne sont pas acceptées.**

## VIE COLLECTIVE

Il est demandé à chaque enfant ainsi qu'à ses parents de prendre connaissance du règlement intérieur du service et de le respecter. Celui-ci sera distribué par l'école à la rentrée scolaire.

## TARIFS

Les tarifs sont calculés en fonction de votre quotient familial (**attestation CAF ou N° d'allocataire à joindre impérativement à l'inscription**) et répartis sur 7 tranches comme suit :

Quotient Familial	Journée avec repas	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas	1/2h de Péricentre
QF de 0 à 399	12,00 €	6,00 €	9,00 €	0,60 €
QF de 400 à 599	13,00 €	6,50 €	9,50 €	0,70 €
QF de 600 à 799	14,00 €	7,00 €	10,00 €	0,80 €
QF de 800 à 899	15,00 €	7,50 €	10,50 €	0,90 €
QF de 900 à 1049	16,00 €	8,00 €	11,00 €	1,00 €
QF de 1050 à 1199	17,00 €	8,50 €	11,50 €	1,10 €
QF supérieur à 1200	18,00 €	9,00 €	12,00 €	1,20 €



# La Restauration Scolaire

## INSCRIPTIONS / ANNULATIONS PONCTUELLES :

Les inscriptions ou annulations se font par coupons disponibles à l'accueil de la Mairie. Vous devez les déposer dans la boîte aux lettres de la mairie **avant 9h00** en respectant le planning ci-dessous :

- Au plus tard le vendredi avant 9h00 pour le lundi
- Au plus tard le lundi avant 9h00 pour le mardi
- Au plus tard le mardi avant 9h00 pour le mercredi
- Au plus tard le mercredi avant 9h00 pour le jeudi
- Au plus tard le jeudi avant 9h00 pour le vendredi

**Attention aux jours fériés  
et aux ponts, le délai  
peut être avancé !**

**Ce point du règlement ne souffre aucune exception. S'il n'est pas respecté, les conséquences seront les suivantes :**

- soit les repas sont comptés à la famille même si l'enfant est absent,
- soit l'inscription n'est pas acceptée et l'enfant ne peut pas déjeuner à la cantine le jour donné.

Les demandes d'inscription ou d'annulation faites par téléphone ou par e-mail ne sont pas acceptées.

## VIE COLLECTIVE :

Il est demandé à chaque enfant ainsi qu'à ses parents de prendre connaissance du règlement intérieur du service et de le respecter. Celui-ci sera distribué par l'école à la rentrée scolaire.

## DIVERS :

- Les enfants sont pris en charge par le personnel municipal à la sortie des classes qui les ramène à la fin du repas, les enseignants prennent ensuite le relais.
- L'école prévient la mairie seulement en cas de sortie de classe.
- Les régimes alimentaires particuliers devront être signalés en amont et ne pourront être pris en compte uniquement pour les enfants venant à jours fixes. En cas d'allergie alimentaire veuillez nous le préciser et joindre un certificat médical.

## TARIFS :

Les tarifs sont calculés en fonction de votre quotient familial (**attestation CAF ou N° d'allocataire à joindre impérativement à l'inscription**) et répartis sur 7 tranches comme suit :

Quotient Familial	Tarifs 2018-2019	Quotient Familial	Tarifs 2018-2019
QF de 0 à 399	3,85 €	QF de 900 à 1049	4,10 €
QF de 400 à 599	3,91 €	QF de 1050 à 1199	4,16 €
QF de 600 à 799	3,97 €	QF supérieur à 1200	4,22 €
QF de 800 à 899	4,04 €	Adultes	5,21 €

## FACTURATION DES SERVICES ENFANCE-JEUNESSE

### Restauration scolaire - Accueil de Loisirs (mercredis)

Vous recevrez une facture mensuelle. **Dans un souci de simplification et d'économie, les factures vous seront envoyées par Mail. Pensez bien à noter une adresse valide dans votre « Dossier Famille ».** Pour les personnes qui sont dans l'incapacité technique d'adhérer à ce mode d'envoi, une facture papier vous sera transmise par la trésorerie du Loroux-Botttereau

**Les factures sont à régler le 05 du mois suivant la réception de celle-ci.**

Le paiement est à effectuer directement au Trésor Public soit :

- Par prélèvement automatique (Penser à bien remplir le mandat de prélèvement SEPA).
- Par chèque à l'ordre du « Trésor Public » à déposer à la Trésorerie du Loroux-Botttereau : 15 rue de La Lioterie
- En ligne à l'adresse suivante : <https://www.tipi.budget.gouv.fr/> Avec le code collectivité suivant: 014375

**Aucun règlement ne sera accepté en Mairie**



# BULLETIN D'INSCRIPTION

## ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

A retourner à la mairie **avant le 27/06/2018**

Enfants			
	NOM	Prénoms	Classe (en septembre 2018)
1			
2			
3			
4			
5			

### Accueil de Loisirs Municipal (mercredis)

- Inscription pour tous les mercredis de l'année scolaire 2018-2019
- Inscription selon la fréquence suivante : .....

Cochez ci-dessous les journées de présence pour la première période de l'année 2018/2019

		Mercredis						
		Septembre				Octobre		
		05-sept	12-sept	19-sept	26-sept	03-oct	10-oct	17-oct
<b>A la journée avec repas</b>								
<b>Uniquement le matin</b>	Avec repas							
	sans repas							
<b>Uniquement l'après-midi</b>	Avec repas							
	sans repas							

Je ne sais pas à l'avance les jours concernés : dans ce cas vous devez impérativement nous contacter avant le Lundi précédent le mercredi concerné.

### Restauration Scolaire Municipale

**Inscriptions**     Tous les jours de la semaine scolaire (hors mercredis)

A jours fixes :

Lundi   

Jeudi   

Mardi   

Vendredi   

Sur **planning mensuel** (à déposer avant la fin du mois précédent) **ou occasionnel** (par coupons)

**NOM/ PRENOMS et SIGNATURE DES RESPONSABLES LEGAUX :**

